

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 3 novembre 2011

Présidence

Madame Valérie JAGGI WEPF, Présidente

Ouverture

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,

Il est plus de 20 heures et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Serge BAECHLER, Stéphane BALET, Anna Rita BARTOLOTTA, Daniel BURDET, Anilda DEWARRAT, Laurent GILLIARD, Anne-Louise GILLIÉRON, Mathias HUMBERT, Olivier KERNEN, Madeleine LECHMANN, Philipp MÜLLER, Etienne MUTRUX, Céline PAHUD, Thierry PIDOUX, Maryse SCHNEIDER, Younes SEGHROUCHNI, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Paul-Arthur TREYVAUD et Giancarlo VALCESCHINI.

Membre absent :

M. le Conseiller Martin BARAGAÑO

Membres présents	80
Membres excusés	19
Membre absent	1
Effectif actuel	100

2. APPROBATION DU PV DU 6 OCTOBRE 2011

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Tel que présenté, le procès-verbal **du 6 octobre 2011** n'appelle aucun commentaire.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

3. ASSERMENTATION

Suite à la démission de Mme Mélina BELLO, le Conseil communal se retrouve avec un siège vacant. Le Bureau électoral a dès lors procédé au remplacement de cette Conseillère.

Mme Valérie DUVOISIN première des viennent-ensuite de la liste Socialiste, né en 1944 et domiciliée à la rue des Jordils 59 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Mélina BELLO.

Je prie Mme Valérie DUVOISIN de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

Mme Valérie DUVOISIN, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF.

Mme Valérie DUVOISIN : « Je le promets »

Mme la Conseillère, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience riche et agréable. Je vous remets par l'intermédiaire des scrutateurs un exemplaire du règlement du Conseil communal et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

**4. COMMUNICATIONS
DE LA PRÉSIDENTE**
Jeunes citoyens

Ce soir nous avons le privilège d'accueillir quelques uns des nouveaux citoyens de notre commune. Je leur souhaite une cordiale bienvenue et surtout que nos débats les incitent à faire partie un jour de la scène politique plutôt que le contraire.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

CO11.13

La communication CO11.13 ne figure pas à l'ordre du jour car celle-ci nous est parvenue après la séance du bureau. Néanmoins tous les Conseillers l'ont reçue dans les temps. Nous prendrons acte de celle-ci au point 5 de l'ordre du jour.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Pétition-requête de
M. Marcel DESPLAND*

En date du 1^{er} octobre dernier, nous avons reçu une pétition-requête de M. Marcel DESPLAND au sujet de la modification des implantations du stade municipal concernant PluSport. Dans sa séance du 24 octobre dernier, le Bureau du Conseil communal a pris acte de cette pétition et a décidé, celle-ci ayant un caractère purement administratif, de la transmettre à la Municipalité pour suite à donner.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier 52 entreprises
Pont de Montagny*

En date du 2 novembre 2011, j'ai reçu le courrier recommandé suivant :

Les entreprises et commerçants des rues de Montagny, Blancherie, Châtelard, d'Orbe, Uttins et Chaussée de Treycovagnes.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Il y a bientôt une année a été prise la décision de fermer de manière provisoire le pont de la rue de Montagny. Nous n'avons reçu aucune information et nous avons été mis devant le fait accompli. Nous subissons quotidiennement, depuis des mois, avec nos clients, nos fournisseurs et nos collaborateurs les effets négatifs d'une décision mal réfléchie et non concertée.

Nous avons connaissance des nombreuses pétitions qui vous ont été adressées et qui sont en

rapport avec cette fermeture. Certaines des mesures prises à la rue d'Orbe ont déjà été rapportées suite aux pressions de grands distributeurs. Plusieurs d'entre nous avons également fait part de nos doléances, nous vous les confirmons formellement par écrit.

La situation a duré assez longtemps de laisser ce pont interdit. Alors que dans le même temps on sature les rues environnantes, on les rend dangereuses à la circulation et aux piétons, et on fait slalomer inutilement les usagers, nos clients, nos fournisseurs, et nos collaborateurs dans ces rues.

Nous vous demandons de mettre un terme à ces mesures provisoires et de les abandonner. Reprenez les problèmes en reconsidérant la décision hautement contestable d'avoir fermé ce pont à toute circulation alors que cela n'a pas été demandé par la direction de TRAVYS. Il nous paraît possible de rendre ce pont partiellement ou totalement à la circulation de transit pour la zone Ouest d'Yverdon.

Cette lettre est envoyée en lettre recommandée à la Municipalité d'Yverdon-les-Bains et à la présidente du conseil communal à qui nous demandons fermement de prendre en considération notre demande.

Suivent les salutations d'usage et cette lettre est munie de 52 signatures des entreprises des rues précitées.

Ce courrier sera transmis à la commission ad hoc de la motion Aude BRIAND siégeant le 14 novembre 2011.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Explosion rue de Neuchâtel

Au nom du Conseil communal, je tiens à exprimer notre solidarité envers les personnes touchées par l'explosion de la rue de Neuchâtel. Aussi bien envers les habitants dépourvus de leur logement qu'envers toutes les personnes ayant œuvré sur le site de ce tragique accident.

Je tiens particulièrement à remercier les collaborateurs du SEY ainsi que les pompiers. Je présente également au nom de ce Conseil notre sympathie à la famille des deux victimes de cette déflagration.

Je vous demande maintenant de vous lever afin de respecter un instant de silence.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 10 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Un Postulat de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF
- Une Question de M. le Conseiller Pierre HUNKELER
- Une Question de Mme la Conseillère Catherine CARP
- Une Question de Mme la Conseillère Aude BIRAND
- Un Postulat de Mme la Conseillère Carmen TANNER
- Une Question de Mme la Conseillère Marina MELON
- Deux Questions de M. le Conseiller Dominique VIQUERAT
- Une Question de M. le Conseiller Jean-Yves MARTIN
- Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON

**5. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

CO11.13

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous prenons acte de la communication CO11.13 concernant diverses mesures permettant d'améliorer l'information au Conseil communal et de favoriser les projets liés à AggloY.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Oui, Mme la Présidente.

Concernant justement cette communication CO11.13, vous avez sur cette communication la date de la séance d'information prévue qui était fixée au 23 novembre à 20h00. Celle-ci a été déplacée au jeudi 24 novembre à 20h00 ici même à la salle des Débats.

CO11.16

J'en profite pour vous signaler que recevez également ce soir la communication CO11.16 concernant une réponse à une question de Mme la Conseillère ROULET-GRIN.

**6. PRÉAVIS
NO PR11. 26PR**

CONCERNANT L'OCTROI À LA MUNICIPALITÉ D'UNE AUTORISATION GÉNÉRALE DE STATUER SUR LES ALIÉNATIONS ET LES ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES, AINSI QUE SUR L'ACQUISITION DE PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES.

M. VASSILIS VENIZELOS, PRÉSIDENT A.I. DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Vassilis VENIZELOS donne lecture des conclusions du rapport en apportant les précisions suivantes :

Cette délégation de compétence se renouvelle chaque début de législature. Cela a déjà été le cas ces deux dernières législatures. Il n'est pas allé fouiller plus loin dans les archives pour voir si cela avait été le cas antérieurement.

Cette délégation de compétence permet effectivement à la Municipalité d'acquérir ou d'aliéner des immeubles ou des biens immobiliers de façon beaucoup plus rapide et beaucoup plus efficace. La commission s'est bien entendu penchée sur ces propositions. Il est évident que pour diverses opérations de faible ampleur, le fait de pouvoir se passer de préavis du Conseil communal rend la tâche beaucoup plus évidente et beaucoup plus facile, et surtout pour certains dossiers qui nécessitent une certaine discrétion et un certain dynamisme. La Municipalité a toute les latitudes pour être efficace.

Ce préavis propose également d'augmenter les seuils par rapport aux années précédentes. Cette adaptation des montants se justifie notamment par l'augmentation significative de la valeur des biens immobiliers dans notre région ces dernières années. Si on fait la comparaison avec d'autres villes du canton, cette augmentation est parfaitement raisonnable.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble
du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR11.26PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer, venant à échéance six mois après la fin de la législature 2011-2016, pour les aliénations d'immeubles ou de droits immobiliers dont la valeur n'excède pas Fr. 200'000.-- par objet, charges éventuelles comprises,

Article 2 : D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer, venant à échéance six mois après la fin de la législature 2011-2016, pour les acquisitions d'immeubles ou de droits réels immobiliers ou de participations dans des sociétés immobilières, avec un plafond du compte général arrêté à Fr. 4'000'000.-- pour la durée de la législature. Pour les acquisitions supérieures à Fr. 400'000.-- par objet, la Municipalité devra obtenir l'accord préalable de la Commission des affaires immobilières désignée par le Conseil communal,

Article 3 : D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer venant à échéance six mois après la fin de la législature 2011-2016, pour les aliénations et les acquisitions de participations dans des sociétés commerciales (à l'exclusion des sociétés immobilières), jusqu'à concurrence de Fr. 100'000.-- par objet, avec un plafond du compte général arrêté à Fr. 200'000.-- pour la durée de la législature.

7. PRÉAVIS
N° PR11.27PR

CONCERNANT L'OCTROI À LA MUNICIPALITÉ D'UNE AUTORISATION GÉNÉRALE DE STATUER SUR LES ALIÉNATIONS DES PARTS COMMUNALES À LA COPROPRIÉTÉ DU PST.

 M. VASSILIS VENIZELOS, PRÉSIDENT A.I. DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Vassilis VENIZELOS donne lecture des conclusions en apportant les précisions suivantes :

À nouveau, il s'agit d'une délégation de compétence qui se renouvelle chaque début de législature. Elle concerne cette fois uniquement le Parc Scientifique et Technologique (PST) et offre une certaine liberté à la Municipalité quant au choix de l'acquéreur et les conditions de vente sur le périmètre du PST.

Cette délégation de compétence permet notamment à notre commune de répondre rapidement aux différents besoins qui pourraient être exprimés dans le secteur, et surtout, permet à la

Municipalité d'être sur un pied d'égalité par rapport aux autres copropriétaires du secteur.

Une des nouveautés dans cette délégation de compétence est l'augmentation du prix du terrain minimum qui passe de Fr. 135.-/m² à Fr. 240.-/m². Cette augmentation peut paraître importante. Néanmoins, il y a différents éléments dont il faut tenir compte. D'une part, les divers équipements qui ont été aménagés récemment et qui sont programmés, l'amélioration des espaces publics dans le secteur, la possibilité pour les propriétaires des différentes parcelles ou plutôt les copropriétaires, d'améliorer les différentes densités, de mieux valoriser les terrains concernés. Enfin la raréfaction des terrains, effectivement le parc se remplit petit à petit et les terrains se font de plus en plus rares.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Ma question s'adresse à la Municipalité. Je souhaiterais savoir où en est la révision en cours du plan partiel d'affectation, sachant il me semble que le dossier doit être quelque part bloqué à un endroit ou un autre, à savoir soit au Canton, soit chez nous à Yverdon.

Je souhaiterais avoir de plus amples informations sur une possible entrée en vigueur de ce nouveau plan partiel d'affectation parce qu'il y a un certain nombre d'entreprises qui sont dans les starting blocks et qui pient un peu d'impatience si vous me permettez l'expression.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Est-ce que le PPA du PST, il ne faut pas le dire trop vite, est bloqué ?

Pour l'instant il n'est pas bloqué. Mais il a été bloqué pendant des mois en examen préalable auprès du Canton. Il est revenu extrêmement récemment de cet examen préalable, après des délais de traitement qui ont à nouveau, et c'est un problème récurrent, dépassé largement le cadre légal des délais de traitement qui sont imposés au Canton par la loi.

Actuellement, nous travaillons sur finalement les compléments que nous devons apporter à ce PPA. Parce qu'il arrive, et c'est le cas 99 fois sur 100, que nous devons y apporter des compléments. La bonne nouvelle c'est que ces compléments sont assez mineurs.

Nous devrions donc assez rapidement, nous espérons au plus tard au début l'année prochaine, renvoyer ce dossier au Canton. Nous espérons que le Canton sera plus rapide au deuxième passage qu'au premier. Nous espérons surtout pouvoir mettre extrêmement rapidement à l'enquête ce dossier, si possible dans le premier trimestre mais en tout cas dans la première moitié de l'année 2012.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR11.27PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de donner le consentement de la Commune aux aliénations, par la copropriété du Parc scientifique et technologique (PST), de parcelles à détacher de celle appartenant à la copropriété précitée dans le périmètre du PST. Cette autorisation porte sur le choix de l'acquéreur et sur les conditions de la vente, étant entendu que le prix de vente sera de l'ordre de Fr. 240.-/m2 pour les terrains équipés. Elle viendra à échéance six mois après la fin de la législature 2011-2016. Chaque opération fera l'objet d'une communication à la Préfecture (article 142 Loi sur les Communes) et au Conseil communal,

Article 2 : La quote-part du produit de la vente des parcelles du PST revenant à la Commune sera attribuée à l'amortissement des frais d'équipement, soit plus précisément la quote-part des frais d'équipement à la charge de la copropriété du PST, et, pour le solde, à un fond spécial qui sera utilisé par la Commune pour l'acquisition de parcelles dont elle deviendra seule propriétaire pour pouvoir les grever de droits de superficie.

8. PRÉAVIS
NO PR11.28PR

Composition de la commission

CONCERNANT LE TRAITEMENT ET LA RÉOLUTION DE POSTULATS ET MOTIONS EN SUSPENS
📖 M. THOMAS JENNI, RAPPORTEUR.

Mmes et MM. Anna-Rita BARTOLOTTA, Aude BRIAND (en remplacement de Steves BUCHS), Jean-David CHAPUIS, Louisa DIAZ, Thomas JENNI et Jean-Louis KLAUS. Mmes Silvia GIORGIATTI SUTTERLET et Emilienne WAGNIÈRE étaient excusées.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Thomas JENNI ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté à l'unanimité.

<i>Discussion sur article 5</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 5 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 6</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 6 est refusé à une évidente majorité.
<i>Discussion sur article 7</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 7 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 8</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 8 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 9</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 9 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 10</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 10 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.
<i>Discussion sur article 11</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 11 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 12</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 12 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 13</i>	<p><u>Mme la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :</u></p> <p>Je n'interviens pas pour refuser cet article puisque la Municipalité avait accepté la motion de Mme GOGNIAT-LOOS en y répondant de la manière suivante :</p> <p>Mme GOGNIAT-LOOS demandait que l'on offre des tarifs réduits dans l'offre culturelle ou sportive yverdonnoise pour les activités faites en famille. Cela veut dire lorsque les enfants et les parents se rendaient dans des activités ensemble. Cela avait pour but de faire de la prévention et d'aider les familles à vivre ensemble.</p> <p>Malheureusement, je dois constater que cette offre a été acceptée de manière globale. Or, lorsque l'on a refait les tarifs de la piscine municipale, on avait juste oublié de remettre le tarif famille.</p> <p>Alors j'interviens à ce point, pour dire combien je soutiens le premier vœu de la commission qui demande que la Municipalité n'oublie pas de consulter les différentes motions qui ont été déposées et qui doivent être appliquées lorsqu'elle prend des décisions à l'avenir, voilà le but de mon intervention.</p> <p><u>Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :</u></p> <p>La parole n'est plus demandée.</p>
Vote	L'article 13 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

<i>Discussion sur article 14</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 14 est accepté à une évidente majorité.
<i>Discussion sur article 15</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 15 est accepté à une évidente majorité.
<i>Discussion sur article 16</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 16 est accepté à une évidente majorité avec quelques avis contraires et quelques abstentions.
<i>Discussion sur article 17</i>	<u>Mme la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :</u> J'accepterai la réponse de la Municipalité, bien qu'aujourd'hui je trouve que la motion est encore traitée partiellement. J'aimerais relever le fait que je trouve qu'il est important que les vélos soient récupérés rapidement. Parce que lorsqu'on attend trois ou quatre jours parce qu'on n'est pas sûr qu'ils soient volés et bien on les retrouve sans roue, sans garde-boue, sans sonnette ou cassés et ayant subi des déprédations. Je pense qu'il vaut mieux que quelqu'un qui a mal parké son vélo et qui semble être volé, aille le récupérer à la fourrière entier, que quelqu'un qui se l'est fait voler le récupère cassé.
	<u>Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :</u>
	La parole n'est plus demandée.
Vote	L'article 17 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 18</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 18 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 19</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 19 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 20</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 20 est accepté à l'unanimité avec quelques abstentions.
<i>Discussion sur article 21</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 21 est accepté à l'unanimité moins une abstention.
<i>Discussion sur article 22</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 22 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	Le PR11.28PR, à l'exception de l'article 6, est accepté à l'unanimité moins une abstention.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

- Article 1 :** accepte la réponse à la motion de Monsieur le Conseiller D. Wulliamoz, du 7 novembre 2002 – modification de l'art. 61 du règlement du Conseil – pétition.
- Article 2 :** accepte la réponse à la motion de Madame la Conseillère D. Perret Naguib, du 12 décembre 2002 – modification du règlement du Conseil – comptes.
- Article 3 :** accepte la réponse à la motion du 9 juin 2005 de Monsieur le Conseiller M. G. Verdon– « De l'air ! »
- Article 4 :** accepte la réponse à la motion de Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER du 1er février 2007, transformée en postulat (réception des nouveaux habitants de notre Ville)
- Article 5 :** accepte la réponse au postulat du 1er mars 2007 de Madame la Conseillère Gloria CAPT : pour l'introduction de la dation en paiement d'impôts sur les successions et donations dans l'arrêté d'imposition communal
- Article 6 :** **refuse la réponse à la motion de Monsieur le Conseiller D. Wulliamoz, du 2 octobre 2008 pour une prise en considération des logiciels libres lors de l'achat ou du renouvellement de logiciels.**
- Article 7 :** accepte la réponse au postulat du 4 décembre 2008 de Madame la Conseillère Gloria Capt « Musée des Beaux-arts à Yverdon-les-Bains
- Article 8 :** accepte la réponse à la motion du 4 mai 2000 de Madame la Conseillère S. Despland – demandant aux autorités d'étudier la possibilité d'installer un ascenseur au Château
- Article 9 :** accepte la réponse à la motion du 3 avril 2003 de Madame la Conseillère M.-L. Hefti accès au Château des personnes à mobilité réduite.
- Article 10 :** accepte la réponse à la motion du 6 mai 2004 de Madame la Conseillère Cl. Giroud demandant l'aménagement de mobilier urbain supplémentaire ainsi que de renforcer l'installation de poubelles, de cendriers et de réceptacles pour les crottes de chiens.
- Article 11 :** accepte la réponse au postulat du 5 février 2009 de Monsieur le Conseiller Jean-Louis Vial portant sur une demande de subvention des vélos électriques invitant la Municipalité à étudier la possibilité d'offrir une subvention à tout citoyen désirant acheter un vélo électrique. Elle fixe les conditions pour bénéficier de cette offre ».
- Article 12 :** accepte la réponse à la motion du 1er mars 1990 de Monsieur le Conseiller G. Millasson sur l'introduction d'une véritable politique de la jeunesse.
- Article 13 :** accepte la réponse à la motion du 7 septembre 2000 de Madame la Conseillère F. Gogniat-Loos – passeport-famille.

- Article 14 : accepte la réponse à la motion du 4 avril 2003 de Madame la Conseillère G. Romon – soutien financier à la création d'un poste d'éducatrice de rue.
- Article 15 : accepte la réponse à la motion du 1er décembre 2005 de Monsieur le Conseiller Cl. Jaccard – marginaux.
- Article 16 : accepte la réponse à la motion du 6 avril 2000 de Monsieur le Conseiller A. Arrigoni – sécurité des cyclistes.
- Article 17 : accepte la réponse à la motion du 2 octobre 2003 de Madame la Conseillère S. Giorgiatti Sutterlet – service vélo-volé.
- Article 18 : accepte la réponse à la motion du 2 mai 1985 de Monsieur le Conseiller M. Fontannaz - Piscine couverte.
- Article 19 : accepte la réponse à la motion du 7 novembre 2002 de Madame la Conseillère F. Gogniat-Loos – nouvelles structures d'accueil.
- Article 20 : accepte la réponse à la motion du 6 mars 2008 de Madame la Conseillère Christine NIGGELER (lessiverie et cyber atelier)
- Article 21 : accepte la réponse à la motion du 5 septembre 2002 de Monsieur le Conseiller M. Bernhard – création d'un bureau de l'énergie.
- Article 22 : Le conseil communal prend acte qu'une communication lui sera adressée concernant la liste des motions et postulats en cours de traitement.

9. PRÉAVIS
N° PR11.29 PR

CONCERNANT L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2012

📖 M. JÉRÔME WULLIAMOZ, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Jérôme WULLIAMOZ ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Je vous prie de prendre l'annexe du préavis à sa première page. Je vais vous lire les numéros d'articles ainsi que les points des premiers articles, et je vous laisse vous manifester si vous souhaitez intervenir.

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

L'article 2 n'est pas soumis à votation.

Discussion sur l'ensemble du préavis

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

Il me semble qu'en matière financière les feux passent à l'orange. La population augmente, les demandes émises par cette population croissent. Les ressources ne sont pas en croissance et l'autorité municipale nous annonce des augmentations de dette.

Au vu, notamment, des retards d'investissement à consentir et de l'ampleur des investissements que l'évolution de notre cité demande, il m'apparaît important de signaler, à mon avis, à l'avis de mon parti les Vert'libéraux, à l'avis du groupe UDF-Vert'libéraux, que si le préavis présenté aujourd'hui peut être admis, compte tenu des investissements et des préavis

qui nous attendent au cours de cette année

Par contre, qu'à terme, l'année prochaine ou l'année suivante, une analyse très fouillée de la situation et des perspectives financières de notre ville doit être posée. En envisageant l'ensemble des pistes, qu'elle touche au désinvestissement sur le capital actuel, qu'elle touche à la recherche de subventions, à l'imposition de taxes ou à l'augmentation de la fiscalité.

En ce sens-là, j'aimerais vous rendre attentifs au risque qui consiste à laisser filer la dette, au risque de voir des notations, même si notre ville n'est pas forcément digne de l'attention immédiate et permanente des agences de notations, de voir les taux d'intérêts qui nous sont infligés croître.

Je remercie par avance, sans demander de réponse aujourd'hui, la Municipalité du souci et du soin qu'elle apportera à tenir compte de cette remarque.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Le futur n'est pas de mise, vous parlez au futur, mais c'est bien notre préoccupation de tous les instants et ces analyses nous les menons en continu.

Vous allez recevoir prochainement la communication sur le plan des investissements, le préavis concernant le plafond d'endettement. Dans tous ces documents, y compris celui qui concerne le budget, vous avez un résumé, une synthèse de ces analyses et nous sommes très conscients des problèmes que vous posez.

Mais c'est aujourd'hui et maintenant que nous devons les traiter et pas demain, donc nous le faisons déjà aujourd'hui.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Nous sommes sur le point, j'imagine, d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2012 avec notamment la bascule de deux points d'impôt du Canton aux Communes liée à la réforme policière.

Je m'inquiète de savoir si ces deux points suffiront à couvrir les frais engendrés par une police régionale, une police communale.

Ainsi sachant que l'organisation de notre police revêt une grande importance pour le quotidien de chaque citoyenne et chaque citoyen, nous souhaiterions savoir quand le Conseil sera informé sur l'avancée du projet et surtout nous souhaitons que cette information soit la plus complète possible.

Ainsi l'analyse que nous proposera, j'imagine très prochainement la Municipalité, devrait comparer les différentes solutions possibles autant d'un point de vue financier que d'un point de vue de faisabilité et d'efficacité sur le terrain.

Nous souhaitons avoir des options claires et détaillées afin de nous déterminer en toute connaissance de cause sur la police que nous voulons. Nous souhaiterions donc pouvoir comparer les différentes options telle qu'une police communale, une police régionale telle qu'envisagée par la Municipalité. Une police régionale correspondant à un périmètre reconnu comme celui d'AggloY par exemple, voir même un contrat de prestation avec la police cantonale.

Nous serions heureux d'avoir une assurance sur la présentation de ces différentes options et sur les coûts que ceux-ci pourraient engendrer.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Vous allez avoir, en tout cas une partie de ces informations, bien évidemment, puisque la

Municipalité a pris des options.

Alors la Municipalité a choisi effectivement une direction qui est celle de garder sa police municipale, c'est la version qui va vous être proposée, et évidemment, va vous proposer la version normalement d'une police régionale.

La séance prochaine de la Municipalité va permettre de normalement finaliser le dossier en question, c'est en tout cas ce qui est prévu.

Nous étions obligés d'attendre le positionnement des différentes communes concernées par le projet de régionalisation. Nous avons ces réponses actuellement, nous venons de les avoir et évidemment c'est un processus disons quand même important.

Nous avons encore retravaillé aujourd'hui les statuts avec les différents partenaires pour affiner et prendre en compte les différentes remarques et tous ces éléments, là encore une fois, seront proposés à la Municipalité lors de sa prochaine séance.

Cela veut dire que sous réserve d'une décision à la Municipalité, le Conseil communal va recevoir tous les éléments qui vont permettre d'ouvrir le débat largement dans ce secteur là, et évidemment, d'avoir aussi les incidences en personnel, les incidences financières et les conséquences opérationnelles.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Je vous remercie pour votre réponse.

Je sais bien que la Municipalité a choisi une option et nous la présentera et c'est d'ailleurs son rôle. Je pense qu'il serait tout de même important dans cette discussion là que le Conseil puisse être informé, je dirais sur les options qui ont été écartées alors et pourquoi elles l'ont été.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR11.29PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : L'arrêté d'imposition pour l'année 2012 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis,

Article 2 : L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

**10. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

10.1

Un Postulat de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Tablettes électroniques).

La nouvelle législature a débuté et les nouveaux élu-es de ce Conseil ont reçu leurs premiers documents par la poste. Ils peuvent être sûrs que ce ne seront pas les derniers.

Chaque Conseiller reçoit probablement 2 à 3 courriers pas semaine dans sa boîte à lettre, ceci malgré l'indication de privilégier l'échange d'information par voie électronique. Une fois les préavis traités, nous avons le choix entre un archivage dans des classeurs fédéraux ou le classement vertical, direction STRID.

Les frais directs et indirects, liés aux impressions, mises sous pli et aux envois de correspondance s'élève à plusieurs dizaines de milliers de francs par an. Que dire du bilan environnemental induit par ce trop-plein de diffusion de papier. L'envoi de documents par mail, ne résout que partiellement le problème. Parce que pour avoir la documentation sous la main lors de séances, la plupart des Conseillers les imprimeront à leur domicile, transférant en même temps les charges inhérentes.

Il est temps d'imaginer quelque chose de plus efficace et de contribuer à une diminution de ce gaspillage et de cet excès de bureaucratie. L'heure est au « paperless », ou, en bon français, l'administration sans papier.

Avec ce postulat, je vise une modernisation d'échange d'information en utilisant des moyens actuels.

En remettant à chaque Municipal, chef de service et Conseiller communal, une tablette tactile, il sera possible de travailler sur une base commune, et de limiter au strict minimum l'utilisation de papier. L'implémentation de ce système de partage et de diffusion d'information nécessitera certes quelques moyens et devra être assorti d'un règlement d'utilisation, cet investissement sera très vite amorti.

Les rares Conseillers peu familiarisés avec les tablettes tactiles pourraient opter pour une brève formation ou préférer recevoir le courrier par la poste.

Il sera aussi nécessaire d'étudier bien sûr, les aspects légaux et d'adapter le règlement du Conseil communal le cas échéant.

Avec ce postulat, que je vous invite à soutenir, nous demandons à la Municipalité d'étudier la mise en œuvre d'un système de communication « sans papier » pour son exécutif, ainsi que pour l'ensemble des Conseiller communaux.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 62, lettre a, de notre règlement, avec demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

M. le Conseiller Bart WIND :

Au nom du groupe UDF-Vert'Libéraux, j'aimerais soutenir ce postulat. D'autant plus qu'on avait préparé une intervention dans le même sens. C'est une excellente idée.

Mais il faut être sûr d'aller dans le bon chemin. Il ne suffit pas d'acheter des tablettes pour chaque Conseiller pour tout le monde puisse travailler avec. J'insiste pour qu'on ne nous amène pas un paquet ficelé d'une proposition d'achat sans qu'on puisse discuter des tenants et aboutissants auparavant.

Il faudrait qu'on puisse, je ne sais pas si cela se fait de toute façon, mettre sur pied une commission, comme celle qui étudie les préavis, qui se penche sur la question pour être sûr qu'on améliore la facilité, qu'on améliore le processus de travail.

Et puis on pourrait pousser la réflexion un peu plus loin aussi, à partir du moment que chaque Conseiller a une tablette sur les genoux, on pourrait par exemple l'utiliser aussi pour le vote

Discussion ouverte sur la prise en considération de ce postulat

électronique quand il y a les votes dans notre salle du Conseil.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Un rapide point, moi je me pose juste la question au niveau du bilan environnemental.

Alors, j'accepterai je pense ce préavis dans le cas où la Municipalité et je pense qu'elle le fera, poussera un peu la réflexion autour du bilan environnemental des ces petits bidules.

Et au niveau des avancées technologiques, je sais qu'il y a des I-Pad, enfin des tablettes tactiles, mieux vaut dire cela que de citer une marque, qui ont un écran noir et qui consomment aussi moins d'énergie et qui sont moins lumineuses.

Donc voilà, mais bref, menez dans vos réflexions tout le chemin total et complet comptant ces petits objets.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Je soutiens entièrement l'idée du postulat, pas nécessairement son détail au niveau de l'instrumentation. Je pense qu'il faut réfléchir à notre méthode de travail et c'est très bien si ce postulat pousse dans ce sens là.

On pourra déjà réfléchir à pour le moins projeter quelques parts les décisions que nous prenons, puisqu'il y a bien des motions et des postulats que nous votons pour ou contre, dans l'ignorance quasi totale du texte exact. Il a été lu par le postulant, par la présidente, mais dont on ne retient pas toujours les moindre détails.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je suis un adepte de ces technologies modernes qui nous évitent effectivement d'avoir trop de papier sur le bureau, même si pour l'instant je travaille encore un peu avec les deux comme certainement nombre d'entre vous qui ont fait le pas de la tablette.

Donc je dirai que la Municipalité n'est pas opposée à la prise en considération de ce postulat. Elle remercie d'ailleurs M. OOSTERHOFF de n'avoir pas déposé une motion contraignante parce qu'il y a effectivement toute une série de chose à étudier avant de pouvoir, cas échéant, faire une proposition dans ce sens là.

Il y a notamment des problèmes techniques qui se posent lorsque cent personnes dans une même salle veulent accéder au réseau communal. Ce n'est pas anodin et ce n'est surtout pas sans un coût certain. D'ailleurs à ce titre là, je ne suis pas sûr que l'investissement puisse être rapidement rentabilisé, vu l'obsolescence de ce matériel qu'il faut changer tous les deux à trois ans. L'investissement est quasiment permanent.

Ce qu'il ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire l'étude et qu'il ne faut pas le mettre en œuvre si on arrive à la conclusion que sur le plan écologique, que sur le plan économique, que sur le plan de l'organisation du travail on y gagne vraiment quelque chose. Voilà ce que je voulais dire.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Vote

10.2

Une Question de M. le Conseiller Pierre HUNKELER (Respect des signaux routiers)

Dans sa communication n°11, la Municipalité nous a informés qu'elle engageait une dépense de Fr. 70'000.- pour savoir si nos signaux routiers réfléchissaient bien. C'est-à-dire s'ils reflètent la lumière selon les normes fédérales dont je vous passe le détail.

Cette communication, une fois connu le degré satisfaisant ou non de nos signaux, devra être suivie donc d'un préavis avec les dépenses prévues.

Cette étude permettra de savoir si nos signaux sont bons, mais évidemment pas s'ils sont bien placés et surtout s'ils sont respectés.

Usager de nos rues, à pied, en voiture ou à vélo, riverain de la rue d'Orbe et à l'écoute d'autres collègues, force m'est de constater qu'un nombre croissant et parfois ahurissant d'automobilistes choisi d'ignorer les indications telles que sens interdit ou interdiction de tourner. Je suis aussi frappé par la proportion d'automobilistes qui sont accrochés à la fois à leur portable et à leur volant. Sachant que téléphoner au volant correspond à une alcoolémie d'environ 0,8 pour mille, on voit qu'on a là un certain danger pour la population.

Je pense que ces conducteurs peu respectueux des règles de base sont encouragés par le fait qu'ils ont autant de chance - ou de malchance - de tomber sur un contrôle que de gagner à la loterie, peut-être pas le gros lot, mais au moins un lot intéressant.

J'entends déjà la réponse de la Municipalité, disant qu'il y d'autres priorités pour la police et qu'il y a un manque d'effectif flagrant.

Mais si d'autres missions de la police sont essentielles, je pense qu'il faut garder un certain équilibre dans les interventions, surtout lorsqu'il s'agit de prévention en matière de sécurité.

Face au manque d'effectif, il est aussi possible de faire preuve d'imagination. Pourquoi ne pas demander aux assistants de police d'au moins dénoncer les cas les plus flagrants. On sait qu'on peut trouver des appareils photo numériques qui vous donnent la géo localisation et la date pour quelques centaines de francs, donc là plus de contestation possible.

Une voiture parquée après tout est moins dangereuse qu'une voiture roulant dans un sens interdit et il est curieux qu'on ait plus de chance d'avoir une amende si on dépasse un temps de parking que si on coule un stop ou qu'on rate malheureusement une interdiction de circuler.

Je pense qu'il est important que la Ville d'Yverdon ne devienne pas une cité de non droit en matière de circulation routière ou pire qu'on considère qu'il s'agit d'un gros village qui a mis des signaux pour faire semblant qu'il était une ville mais qu'au fond c'était surtout à titre décoratif sans vraiment s'attendre à ce qu'ils soient respectés.

Yverdon-les-Bains reste une ville à taille humaine. Quelques actions ciblées et pas une répression systématique bien évidemment, quelques actions énergiques de la part de notre police, seraient bien vite assez connues pour rappeler le respect des règles élémentaires.

Il ne s'agit pas d'ajouter la moindre contrainte ou la moindre interdiction supplémentaire mais simplement de faire respecter les règles de base qui permettent aux divers usagers de la route de cohabiter aussi harmonieusement que possible.

Je pose donc la question suivante :

La Municipalité entend-elle prendre des mesures concrètes pour que les signaux routiers et les règles de la circulation soient tout simplement respectés.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je ne sais pas ce qu'il vous permet d'affirmer ce que vous venez de dire M. HUNKELER. C'est votre affirmation contre disons une opinion qui pourrait être la mienne, qui pourrait être

absolument contraire.

Ce que je sais, ce que je peux affirmer, c'est que la Police municipale met deux mille cinq cents amendes par mois, trente mille amendes par année. Et ce n'est pas que des parcomètres, c'est notamment des non respects des règles de circulation.

On a beaucoup parlé par exemple du fait que la Police n'intervenait pas dans le célèbre pont de Montagny. On a dit on a mis des panneaux et la Police ne fait pas son boulot dans ce secteur là notamment. Et j'ai dû affirmer, j'ai affirmé et je confirme qu'il n'y a absolument aucun laxisme, aucune règle, aucune directive qui sont données pour faire en sorte qu'il y ait un certain laxisme dans ce secteur là. Preuve en est, depuis le début de l'année, trois cents nonante cinq amendes ont été mises pour non respect de la circulation dans le secteur du pont de la rue de Montagny.

Cela ne préjuge pas du tout sur l'avenir des dispositifs qui seront mis en place, soit parce qu'ils seront décidés par la Municipalité, soit parce qu'ils seront décidés par le Conseil communal, soit parce qu'une initiative populaire peut-être va remettre toutes sortes d'éléments dans une autre situation.

Ce que je veux dire, c'est que je pense que c'est relativement blessant, pas pour le Municipal mais pour la Police, vos affirmations M. HUMKELER. Je serais tout à fait intéressé de voir comment vous pouvez me prouver disons vos affirmations qui disent que la Police ne fait pas son boulot, ne fait pas respecter les règles de signalisation.

Alors on est tous quelque part cycliste, automobiliste ou utilisateur de deux roues, et c'est vrai que l'on voit de temps en temps des gens qui parquent à des endroits interdits. Cela nous agace, on cherche des places de parc et on voit qu'il y en a qui parque devant le Coop Pronto par exemple à la gare. Et nous on tourne sagement pour trouver disons une place qui se libère, c'est vrai. Cela fait partie effectivement du risque que prend l'automobiliste ou l'utilisateur. Et au même titre qu'on peut griller un feu rouge. Toujours est-il que quand on se fait coller, comme on dit, et bien cela coûte extrêmement cher.

Je crois que la Police fait son boulot. Elle le fait relativement bien. Je ne veux pas faire de l'angélisme, M. HUNKELER, mais je crois que la Police fait relativement bien son boulot.

Alors c'est vrai qu'on a des problèmes d'effectif, on en a parlé, on va certainement en débattre. On a dit qu'on aura l'occasion d'en débattre lors du budget. Puisqu'en fait il y a une demande de renforcement de personnel à ce niveau là.

On aura certainement l'occasion d'en discuter lors d'un projet sur la police régionale aussi de savoir comment on gère la Ville d'Yverdon, voir plus que la Ville d'Yverdon. Mais je ne peux pas laisser dire que la Police ne fait pas son boulot sur Yverdon, voir qu'elle fermerait les yeux, voir qu'elle n'est pas à la hauteur. Ou alors je souhaite que vous me prouviez vos affirmations.

Toujours est-il que je ne veux pas me faire une guerre dans ce secteur là parce que vous avez pu voir peut-être tel ou tel usager ne pas respecter la signalisation. Et c'est très volontiers, encore une fois, que je reprendrai langue avec la direction de police pour évidemment rapporter vos affirmations M. le Conseiller HUNKELER et voir comment quelque part on peut rassurer la Municipalité, le Conseil communal et vous M. HUNKELER.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

J'ai bien entendu vos arguments. Nulle part je crois dans mon intervention, j'ai accusé la Police de laxisme. J'ai mentionné qu'une portion toujours plus importante d'automobilistes a l'impression que l'on peut passer, sans trop s'inquiéter des interdictions.

Vous m'avez parlé du nombre d'amendes sur le pont de Montagny, quatre cents par an, cela fait un peu plus d'une par jour. Ceux qui connaissent la région feront vite le calcul du nombre de voitures qui ignorent joyeusement le sens interdit.

Mais, il suffit M. le Municipal, d'une visite commune, que je ferai volontiers avec vous à l'entrée de la rue d'Orbe pour voir qu'en fait, les colonnes de voitures qui ignorent l'interdiction de tourner à gauche depuis la Place Bel-Air, qui a toujours existé, qui n'est pas du tout liée aux nouvelles mesures de circulation, sont juste ahurissantes. Et c'est l'origine de mon intervention.

Il semble, et il n'y a pas du tout un laxisme de la Police, qu'il y a un problème d'effectif. Mais il y a une habitude qui se prend chez certains automobilistes, de prendre les raccourcis parce que cela les arrange. Et c'est contre cette tendance que je m'élève et pas du tout contre un prétendu laxisme.

La preuve c'est que vous n'avez pas d'action particulière sur les interdictions de tourner à gauche, donc vous n'avez pas d'orientation particulière non plus. Donc effectivement, on ne peut pas, et ce n'est pas le but d'avoir des policiers en permanence sur tous les endroits sensibles. Mais juste de temps en temps, une action bien visible, pour rappeler que pour vivre ensemble, et bien il faut respecter les règles communes.

Et encore une fois, si j'ai pu heurter d'une façon ou d'une autre la conscience de la police, ce n'était pas du tout mon intention. L'intention était de mentionner clairement que l'évolution que l'on remarque va vers une habitude d'automobilistes qui préfèrent leur confort et leurs raccourcis à l'observation des règles communes. Et je pense qu'il est important de réagir pour que cette tendance ne s'aggrave pas.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.3

Une Question de Mme la Conseillère Catherine CARP (Habitants de la rue de Neuchâtel).

Question à la Municipalité :

Quelles mesures concrètes avez-vous prises et allez-vous prendre pour soulager les personnes habitant à la rue Neuchâtel 39 et les autres immeubles qui ont été touchés ?

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

C'est une situation assez compliquée, assez dramatique pour tout le monde. Pour les locataires en priorité bien évidemment, pour les différents services communaux, cantonaux, qui sont intervenus dans tous les domaines.

C'est une situation compliquée et rarement vécue, qu'il a fallu gérer au mieux et tous les intervenants que j'ai cités, l'ont fait au mieux, au plus propre de leur conscience, et des capacités qui étaient les leurs.

Il y a plusieurs situations de difficultés, des difficultés psychologiques, des difficultés financières, des difficultés pour reloger les gens. Les gens ne sont pas tous dans la même situation. Il y a deux types de situation notamment par rapport au logement. Mais tous ont un point commun, c'est qu'ils sont victimes.

C'est vrai qu'hier, a eu lieu une séance d'information aux habitants, qui a été relayée dans la presse aujourd'hui, qui a été difficile, pénible, pour tout le monde. Les locataires, bien évidemment, parce qu'ils se trouvent actuellement dans une situation, je ne suis pas médecin, je ne suis pas psychiatre loin de là, que je qualifierai de post traumatique. Cela fait maintenant un peu plus d'une semaine que cet accident s'est passé, que cette situation inconfortable pour eux dure. Les gens sont fatigués, sont fatigués moralement et physiquement, et se rendent compte maintenant des difficultés concrètes qui durent depuis plusieurs jours.

Il y a eu des suivis psychologiques qui ont été mis en place immédiatement directement après l'accident. C'est la situation d'urgence, mais quand une situation se prolonge, comme c'est le cas actuellement, effectivement la donne change un petit peu.

Suite à la séance d'information aux habitants d'hier, où ils ont vraiment pu exprimer leur souffrance, ce qu'il n'avait pas été le cas avant parce qu'ils étaient certainement encore sous le choc de ce qui s'était passé, la Municipalité a pris plusieurs mesures, notamment de mettre sur pied deux accompagnements via les services sociaux.

Pour une partie, c'est-à-dire d'accueillir les gens, de recenser leur besoin, parce qu'ils sont différents quasiment pour chaque personne ou chaque famille. Ils ont des besoins, des revendications différentes. Il y a des points de contact. On leur a écrit aujourd'hui. Ils ont tous reçu une information personnelle. Alors, ils ne l'ont peut-être pas encore dans les mains, parce qu'il y a des gens qui ont déménagé, qui sont chez des amis. Il faut situer, récupérer, trouver toutes ces personnes. Ils ont un numéro de téléphone. Ils ont deux personnes de contact. On prend leurs coordonnées. Ils seront recontactés par une personne spécialiste du débriefing, je m'excuse je ne sais plus le mot en français, par quelqu'un qui est formé professionnellement pour ce genre de situation.

Une autre piste, il leur a toujours été conseillé, dès le départ, dans toutes les communications qu'ils ont eues, de prendre contact avec leur médecin traitant personnel, parce que c'est quand même les médecins, pédiatres qui connaissent le mieux la situation de ces familles. Et puis cela est une partie, pour la partie suivi, soutien psychologique.

Et les situations financières seront aussi évidemment prises en charge. La plupart ont reçu des avances de l'ECA. Cela est le travail de cet organisme. Mais pour ceux qui auraient quelques autres difficultés, c'est clair que l'on prend en charge. Et s'il est nécessaire de faire des avances pour aider ces gens, c'est clair que l'on ne va pas les laisser dans la détresse.

Voilà, aujourd'hui c'est ce que je peux vous dire à ce stade là pour les mesures. Je ne sais si j'ai donné toutes les informations que vous souhaitiez ou si j'ai manqué quelque chose.

Mme la Conseillère Catherine CARP :

Moi je vous encourage à soutenir ces gens comme vous le faites et de continuer à le faire parce que c'est un stress majeur que de vivre une situation telle que celle-ci. Et je vous remercie de prendre soin de nos concitoyens.



10.4

Une Question de Mme la Conseillère Aude BRIAND (Stop de la rue des Uttins).

J'ai une question à l'intention de M. le Syndic qui est en charge de la mobilité.

Une commission ad hoc de notre Conseil étudie actuellement le préavis municipal concernant la première demande de crédit d'étude ayant pour objet le concept des traversées de la localité, concept élaborée par le Bureau AggloY, soit la traversée Sud-Ouest, prévue du chemin de la Sallaz à la rue Edouard Verdan.

Précédant la décision à venir de ce Conseil, les habitants et usagers de la route ont vu dans le courant de l'été et à leur grande surprise, aménager une nouveauté à l'intersection des rue du Cheminet et des Uttins. Sans publication préalable, les priorités ont été inversées, la première de ces rues devenant prioritaire face à la seconde, maintenant munie d'un stop.

Cette modification a finalement été mise à l'enquête le 30 septembre, une fois l'inversion des priorités effectives.

Vu la procédure obligatoire en matière de modification des priorités et de signalisation routière (ordonnance fédérale et loi vaudoise sur les routes), je souhaite être renseignée sur les points suivants :

1. De telles modifications, avec travaux effectués avant procédure légale, vont-elles devenir

courantes dans les rues de la Ville ?

2. Constatant que plusieurs collisions ont eu lieu à cet endroit, pourquoi des écriteaux indiquant cet important changement de priorité et appelant à la prudence n'ont-ils pas été mis en place avant chaque entrée dans cette intersection ?
3. Quelle est la raison de ce très rapide changement de priorité ?
4. Y a-t'il d'autres modifications du même genre prévue en fonction des ébauches de traversées de la Ville ?

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Les mesures que vous évoquez à la rue des Uttins, à l'intersection de la rue du Cheminet ou l'inverse, ne sont pas liées au préavis qui est actuellement en cours d'étude par la commission chargée de le faire concernant le réaménagement de la rue du Cheminet, la rue du Curtil-Maillet et de la rue du Midi jusqu'à la rue Roger de Guimps. Ce sont des mesures qui ont été prises dans le cadre des études du secteur, du quartier de Saint Georges.

Alors ces mesures n'ont pas été mises en œuvre de manière illégale, vous pensez bien que l'on ne se permettra pas de faire. Et que des réactions notamment du Canton n'auraient pas manqué de nous tomber dessus si on l'avait fait de cette manière là. Nous travaillons dans toute la légalité.

En ce qui concerne les mesures de circulation, je prendrai juste l'exemple récent, puisqu'on l'a tous dans les yeux au quotidien, l'exemple de ces giratoires que nous avons installés à la rue du Midi et au chemin de la Sallaz à l'intersection de la route de Lausanne, qui ont été installés provisoirement pendant la durée des travaux du pont des Condémines, et qui vont être maintenues pour une période d'essai d'une année, suite à une publication dans la FAO qui interviendra ces prochains jours.

Je pense également au giratoire provisoire qui a été installé à l'angle de la rue de l'Industrie et de l'avenue des Sports. Donc ce sont des mesures qui sont tout à fait prévues par la loi qui nécessitent une publication dans la FAO, ce que nous faisons chaque fois que c'est nécessaire.

Dans le cas qui nous occupe, une publication a eu lieu en février 2011 concernant l'étude de la zone trente, étude légère, les comptages et les mesures préalables pour la gestion de la circulation.

Il faut savoir qu'il y a un certain nombre de mesures qui doivent faire l'objet de publication dans la FAO, d'autres qui ne font pas l'objet de publication, c'est notamment les questions de marquage à la peinture. Mais cela montre que le système est connu à Yverdon-les-Bains et chaque fois que nous le devons, chaque fois que nous mettons en œuvre des mesures liées à la circulation qui nécessitent une mise à l'enquête, si ce sont des mesures lourdes, ou une publication dans la FAO sur la base d'une autorisation du Canton. Parce que chaque fois nous devons au préalable demander l'autorisation du Canton, et bien nous le faisons.

Ces mesures donc sont prises dans le cadre de l'aménagement des rues du quartier de St-Georges et elles sont financées d'une part par le crédit voté par le Conseil communal concernant les transports publics et l'aménagement des espaces publics voté à la fin 2009 si mes souvenirs sont bons, et d'autre part sur la base d'un crédit complémentaire voté par la Municipalité cet été.

Voilà Mme la Conseillère ce que je peux vous répondre.

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Donc si je comprends bien vous ne dites pas que le stop a été mis en vigueur avant la publication dans la Feuille des Avis Officiels.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

C'est bien ce que j'ai dit Mme la Conseillère. Il s'agit de travaux légers qui concernent la circulation routière, donc compétence de la Municipalité.

Dans ce cas là, on a des travaux de peinture sur la route. Alors, je vais vérifier dans le détail, si et quelles mesures ont été prises pour informer les automobilistes. Je n'ai pas connaissance d'accident grave en fait dans ce secteur là. Si cela devait être le cas, j'en serai le premier désolé et des mesures devraient être prises.

Je vais donc vérifier ce point là. Mais toutes les mesures qui ont été mises en œuvre ont été faites en toute légalité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.5

Un Postulat de Mme la Conseillère Carmen TANNER (Système de collecte et de traitement des déchets plastiques).

Dans le sillage de l'instauration de la taxe au sac, certaines communes ont fait le choix d'instaurer des mesures pour alléger les sacs poubelles des familles en rendant cette taxe moins amère.

C'est le cas chez nous avec la possibilité de récolter séparément les couches culottes. Mais d'autres communes sont allées plus loin, comme Yvonand. Cette commune voisine a fait le choix d'offrir aux citoyens la possibilité de trier les plastiques. Ils ont donc ouvert une filière de collecte de ces déchets qui concerne tout de même 15% des ordures ménagères selon l'OFEV. Un « cadeau » pour les citoyens, mais surtout un pari sur l'avenir.

Un pari car pour l'instant il n'existe pas en Suisse romande de filière de recyclage du plastique qui permet de recréer de la matière. Tout part donc à l'incinération.

Mais rien n'est perdu, chers collègues, puisque des tests sont effectués avec une entreprise d'Alsace, laquelle pourrait bien s'implanter en Romandie courant 2012.

Dans cette perspective, j'ai le plaisir de déposer un postulat qui invite la Municipalité à étudier la mise en place d'un système de collecte et de traitement des déchets plastiques.

L'idée de ce postulat est triple :

Premièrement, donner un signal politique fort en montrant qu'il y a une volonté de traiter ces déchets et de permettre à nos citoyens de trier ces matières.

Deuxièmement, d'évaluer quels types de plastiques pourraient être repris.

Pour votre information, il existe sept codes de plastique. Les plus connus et recyclables sont :

Le PET, on connaît déjà, il y a une petite inscription « 1 » en dessous du logo.

Les PP avec le numéro 5, les polypropylènes, charmants, par exemple les récipients alimentaires, les emballages de viande, les pots de yogourts, les emballages de beurre et de margarine.

Les PEHD avec le numéro 2, les polyéthylènes haute densité, soit les barils de lessive, les grosses bouteilles de jus de fruits, soit ce qui prend énormément de place dans les sacs

poubelle.

Et le dernier de ce postulat est, dans le cas où cette entreprise ne s'installerait pas en Suisse romande, d'évaluer les potentialités pour... attention cela va faire peur, de passer le rösti graben et de s'associer à une filière alémanique.

Pour conclure, je dirai que le plastique est une plaie pour notre planète. Le plus simple pour limiter son utilisation serait de faire payer les producteurs de denrées et de rentrer dans une logique de producteur-payeur, comme les boîtes de conserve, les PET notamment. Or une telle mesure n'est pas encore prête d'arriver et ne diminuera que partiellement l'utilisation de cette matière. Le plastique a encore beaucoup de beaux jours devant lui, à nous de le recycler et de le réutiliser pour rendre cette matière un tout petit peu plus durable.

Merci de votre attention.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 62, lettre a, de notre règlement, avec demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

Discussion ouverte sur la prise en considération de ce postulat

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Il faut savoir qu'à ce jour, il n'existe pas encore de filières, qui répondent sur l'ensemble de la chaîne, à un bénéfice environnemental probant, ni à des coûts de collecte et d'élimination raisonnables. Une étude est en cours à l'OFEV (Office Fédéral de l'Environnement) sur l'efficacité de la valorisation de plastiques issus des ménages. Dans l'intervalle, l'OFEV recommande aux communes d'attendre.

Et bien non, la Ville d'Yverdon n'attend pas. Son Service des travaux, en corrélation avec STRID, étudie, j'ai bien dit étudie, la récolte dans le cadre de la nouvelle déchetterie intercommunale pour les plastiques et le sagex. Avec cela, le but final du plastique et du sagex n'est pas connu, mais on pourrait commencer par le récolter à la déchetterie qui sera inaugurée fin décembre début janvier. Nous sommes sur l'affaire, mais l'OFEV a un postulat qui est déposé au Conseil national, qui n'est pas encore traité, qui n'avance pas.

Mais nous, la Ville, par le Service des travaux et de l'environnement, on veut absolument s'améliorer, par un premier temps par la récolte, puis après l'exutoire.

Il existe en France (300 km) des usines qui récupèrent le plastique. Mais le bilan environnemental est catastrophique. Il faut aller avec des camions, porter le plastique et rentrer à vide pour quelques tonnes.

Donc pour le moment, il nous faut peut-être commencer par le récolter, et puis après, pour aider les ménages, qu'ils soient quitte de le mettre dans leurs sacs qu'ils paient. Mais c'est pour cela que je propose au Conseil communal d'accepter ce postulat pour le renvoi à la Municipalité afin de vous donner des réponses dans les quelques mois.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

La parole n'est plus demandée, elle est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.6

Une Question de Mme la Conseillère Marina MELON (Délai de réalisation d'un bâtiment multifonctionnel dont un cinéma multisalles à la Place de l'Ancien Stand).

J'ai pris connaissance avec intérêt du communiqué de presse du 1^{er} novembre dernier concernant la validation, par la Municipalité, du lancement d'une étude pour la réalisation d'un projet comprenant également un cinéma multisalles, sur la Place de l'Ancien Stand.

Cependant en tant que cinéphile, assidue des salles obscures, je m'inquiète des délais de réalisation extrêmement longs, si j'ai bien calculé environ cinq ans, quand à la réalisation de ce projet possible.

Alors voilà ma question : que propose la Municipalité d'ici là pour ne pas priver les habitantes et les habitants d'Yverdon de séances de cinéma ?

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Je profite de poser la question que je voulais poser en tout dernier devant ce Conseil puisque c'est exactement le même sujet.

Donc, mon inquiétude était similaire. Le communiqué de presse nous apprend qu'il est envisagé un bâtiment avec plusieurs affectations, cinéma, hôtellerie, bureaux, salles de conférences et parking souterrain. En l'occurrence bien sûr c'est un très beau projet. Mais enfin l'assemblage du puzzle qui nous est proposé m'inquiète aussi du point de vue du timing de l'opération. Le timing de l'opération, je crois que notre Conseil, il l'a noté, il est un élément clé pour l'avancée de la construction d'un multiplex à Yverdon.

Alors ma question que j'oserai poser aussi à la Municipalité, c'est de savoir si justement l'assemblage de ce puzzle, il n'est pas de nature à ralentir justement la finalisation de ce dossier, voilà c'est ma question.

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Alors effectivement, le communiqué de presse et ce qui en a été relayé dans la presse justement, parlaient de ces délais. Alors effectivement, cela peut paraître long, moi aussi je suis un peu frustrée bien sûr de cette situation.

Mais il y a des procédures à respecter, que ce soit des recherches d'investisseurs, concours, mise à l'enquête, etc. Donc que c'est vrai que du point de vue des formalités, peut-être M. le Syndic complètera, il est plus spécialiste que moi, la procédure paraît longue. Mais il n'y a pas de procédure express malheureusement, donc voilà.

Par contre ce qui n'est pas précisé dans l'article, parce qu'on ne m'a pas posé la question, c'était celle que vous posez : Qu'en est-il de la situation du cinéma aujourd'hui ? On sait qu'effectivement les salles sont fermées. Mais j'ai eu des nouvelles indirectes comme quoi la famille du propriétaire du cinéma Bel-Air, qui est toujours attachée à une exploitation du cinéma, est en tractation par la voix de son représentant, pour trouver un exploitant. Il y a encore des exploitants qui sont toujours intéressés.

Donc j'ai bon espoir qu'avant les quatre ou cinq ans, nous ayons au moins déjà une salle de cinéma assez rapidement de nouveau en fonction, c'est peut-être cela la bonne nouvelle.

Mme la Conseillère Marina MELON :

Je vous remercie pour cette réponse. Au cas, où je me rappellerai de cette réponse et je rappellerai à l'auditoire si jamais le sujet.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Je suis navré de devoir insister, mais vous n'avez pas répondu à ma question. Est-ce que le

fait qu'il y ait plusieurs affectations prévues pour ce bâtiment ne vous paraît pas de nature à repousser sa finalisation. Ce qui me paraît être le cas, même si le projet y paraît tout à fait top, voilà.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

J'allais répondre M. le Conseiller, mais vous ne m'avez pas laissé le temps.

Deux pistes de réponse à votre intervention. La première, c'est que nous sommes dans un endroit stratégique de la Ville et qu'il est clair qu'on ne peut pas imaginer construire sur cinq ou six niveaux uniquement des salles de cinéma. Il faut créer un lieu de vie et ce lieu de vie n'est pas fait que de cinéma. Il est fait des affectations que vous avez évoquées, de restaurants, de bars, enfin etc. d'un lieu vraiment où la vie nocturne puisse se dérouler dans différents domaines.

Et puis la deuxième partie de la réponse, c'est qu'aujourd'hui, nous avons une première approche. Nous avons lancé des idées de programmes. Il ne s'agit en aucun cas d'un programme définitif. Il y a de nombreuses variantes et options qui sont possibles et qui vont être discutées, notamment, soit directement avec les investisseurs intéressés, mais soit au préalable avec des partenaires avec qui on a déjà eu des contacts pour préparer ce programme pour voir ce qu'il est cohérent de faire.

Mais je ne pense pas que dans tous les cas, la multiplicité des affectations, pour autant qu'évidemment qu'elles ne soient pas trop importantes, soit un frein. Au contraire, cela donnera envie à des investisseurs de venir dans un lieu comme celui-là. D'ailleurs les contacts que l'on a eus avec des exploitants de salles de cinéma montrent qu'ils ne se satisferaient pas uniquement d'une boîte à chaussures dans laquelle on installe des cinémas.

Donc on veille à cette problématique évidemment, mais il faut cette diversité pour intéresser les investisseurs.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.7

Une Question de M. le Conseiller Dominique VIQUERAT (Avancée de l'étude du parking souterrain - suite postulat L. GABELLA du 02.09.2010).

Dans notre séance du 02.09.2010, notre Conseil a accepté une motion de M. le Conseiller Laurent GABELLA, qui disait je cite : *La Municipalité est invitée à soumettre à ce Conseil, d'ici l'été 2011, un préavis en vue de l'obtention d'un crédit d'étude pour finaliser le projet de réaménagement de l'ensemble formé par la rue des Remparts, l'avenue de la Gare et la Place d'Armes incluant la création d'un parking souterrain.*

Or, le début de l'été 2011 est passé, nous avons même eu l'été indien, nous sommes maintenant en automne. Ce délai avait été préconisé par M. le Syndic qui pensait être en mesure de nous présenter ce préavis. Et nous n'avons, à ce jour, pas eu de préavis. Alors est-ce que nous pouvons avoir des nouvelles de la Municipalité concernant cette motion.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Je comprends bien votre impatience et suis tout à fait désolée que les promesses qui vous ont été faites lors de la législature précédente n'ont pas pu être tenues.

Actuellement, nous sommes entrain de réunir les derniers éléments nécessaires à la finalisation de cette demande de crédit d'étude donc concernant ce parking souterrain.

Ce qu'il faut comprendre et conformément à la demande de M. GABELLA d'ailleurs, ce préavis ne concerne pas seulement le parking souterrain, mais également le réaménagement de la Place d'Armes. Parce que l'on ne fait pas ce qu'il y a dessous sans penser à ce qu'on va faire

dessus. Et puis, de la rue des Remparts, trois éléments intrinsèquement liés, la rue des Remparts également pour des questions d'accès au parking, de gestion de la circulation et puis d'aménagement, je parlais de la Place d'Armes, d'aménagement et de valorisation de l'espace public, voilà.

Question délai, le retard étant constaté, je me vois forcée de vous faire une nouvelle promesse, qui j'espère celle-là sera plus réussie que la précédente. Ce préavis, j'ai bon espoir qu'il puisse faire l'objet d'un rapport à la Municipalité en tout début d'année prochaine. Et puis si la Municipalité le valide, le préavis pourra ainsi être transmis au Conseil communal dans la foulée donc début d'année prochaine, premier trimestre, voilà.

À noter pour terminer donc que ces informations figuraient dans la communication CO11.13 qui vous a été transmise la semaine passée. Il me semblait, par le biais de cette communication, également utile de mentionner que ce projet avait pris du retard et puis qu'il était prévu pour le début de l'année prochaine.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.8

Une Question de M. le Conseiller Dominique VIQUERAT (Résultat du concours pour un complexe hôtelier – suite question B. OOSTERHOFF du 07.04.2011).

Lors de notre séance du 07.04.2011, notre collègue M. Brian OOSTERHOFF, avait posé un certain nombre de questions relatives à la mise au concours pour la création d'un complexe hôtelier entre l'Hôtel de La Prairie et Le Motel des Bains sur la parcelle de l'ex s.i. Jules César. Il s'inquiétait notamment des délais qui avaient été imposés pour ce concours, qui semblait relativement court pour un projet aussi important, et puis le fait qu'il n'y ait pas eu une étude globale des besoins en terme d'hôtellerie à Yverdon-les-Bains.

Est-ce qu'aujourd'hui nous pourrions savoir ce qu'a donné ce concours. Le Municipal qui était en charge d'Urbanisme dans la précédente législature avait l'air très confiant puisqu'il semblait qu'il y avait une vingtaine d'entreprises qui s'intéressaient à déposer un dossier.

Alors est-ce que ces dossiers ont été réellement déposés. Est-ce qu'on peut avoir un certain nombre d'information à ce niveau-là. Respectivement, nous avons parlé tout à l'heure de la communication qui est intervenue. On parle également aussi maintenant de faire un hôtel d'une centaine de chambres avec le complexe de cinémas. Il y a un projet d'hôtel à Y-Parc, il semble qu'on risque de passer de peu de chambres à beaucoup de chambres dans une période où l'hôtellerie ne fonctionne pas forcément très bien en Suisse.

Alors est-ce qu'un hôtel avec le complexe du cinéma remettrait en question un autre projet hôtelier sur l'ancienne s.i. Jules César. Alors qu'est-ce qu'il en est à ce niveau là. Je vous remercie de pouvoir obtenir quelques informations.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Alors, s'il y avait beaucoup d'intéressés au départ, il y a eu peu de dossiers déposés à l'arrivée, ceci pour une multitude de raisons. En fait, nous avons reçu un dossier de candidature à l'arrivée.

Il faut savoir que la procédure que nous avons retenue à l'époque faisait suite à de nombreuses années de tractations, de discussions avec Jules César, de reprise du terrain, etc. Enfin, vous connaissez, pour les plus anciens, toute l'histoire de ce terrain de la Maladaire. Donc c'était relativement long.

La procédure que nous avons retenue était en fait une recherche, un test finalement du marché pour voir si effectivement des investisseurs, des exploitants et des constructeurs étaient intéressés à construire un hôtel dans les conditions dans lesquelles il aurait pu se trouver à cet endroit là. Il se trouve que ce n'est pas le cas et nous avons évidemment cherché

à savoir pourquoi. Nous avons eu des contacts avec plusieurs des investisseurs ou des constructeurs intéressés, mais qui n'avaient pas déposé de dossiers, pour avoir leur avis. On n'a pas tout à fait fini cette analyse. Alors cela prend du temps, vous allez dire cela prend beaucoup de temps, c'est vrai que cela prend du temps.

Mais vient se greffer sur cette problématique là, quelque chose qui est très concret, c'est la situation du Motel des Bains, qui aujourd'hui est dans l'état que nous connaissons, qui a été racheté maintenant il y a deux ou trois ans de cela, qui a fait l'objet d'une mise à l'enquête qui n'était pas conforme au plan d'extension partiel en vigueur. La Municipalité a donc dû refuser le permis de construire et maintenant le propriétaire souhaite se défaire de cette bâtisse pour un prix défiant toute concurrence. Si cela avait été l'inverse, on l'aurait peut-être acheté, mais là, c'est tout simplement impossible. Donc cette verrue, parce que cela en est une aujourd'hui, n'est pas propice à attirer beaucoup d'investisseurs et d'exploitants hôteliers dans ce secteur là et c'est un problème que nous devons régler avant de pouvoir relancer une procédure qui sera peut-être la même, mais probablement différente dans la mesure où le secteur hôtelier est un secteur économiquement fragile. On le voit très bien ces temps avec la crise du franc fort qui pèse sur l'hôtellerie plus que sur d'autres secteurs.

Donc c'est un secteur fragile et il faut peut-être mettre autre chose dans la corbeille de la mariée pour intéresser les investisseurs. Nous travaillons sur cette question là également. Et puis c'est vrai qu'il y a d'autres projets d'hôtels à Yverdon-les-Bains ou d'autres idées de constructions puisque le projet du PST est connu.

Par contre celui de la Gare, ce n'est encore qu'une idée comme je l'ai dit tout à l'heure. Les vocations de ces différentes offres hôtelières sont différentes. Et si nous arrivons à construire un ou deux hôtels et bien tant mieux. Mais ils ne se feront pas concurrence, puisqu'un hôtel à proximité d'une gare attire une certaine clientèle et un certain nombre d'activités. Un hôtel situé dans une zone d'activité tel que le PST attire un autre type de clientèle.

Donc je ne crois pas qu'il y ait de risque à courir plusieurs lièvres à la fois vous me permettez l'expression en tout cas dans un premier temps.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Je vous remercie M. le Syndic pour votre réponse.

J'aurai juste alors une question complémentaire. Donc si je comprends bien, la procédure pour ce concours est terminée. Si je ne fais pas erreur d'après les marchés publics, il y aurait dû avoir une publication. Est-ce que cela a été fait ou est-ce que je me trompe est-ce que ce n'est pas quelque chose qui est soumis à publication pour les résultats.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je ne suis pas un spécialiste des marchés publics. Je ne sais pas si on était dans le cadre strict des marchés publics, mais je vais me renseigner et je vous donnerai la réponse la prochaine fois.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Une Question de M. le Conseiller Jean-Yves MARTIN.

Une question similaire à la mienne a été posée. La Municipalité a répondu donc je retire ma question.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte au point 10 de notre ordre du jour.

10.9

M. le Conseiller François ARMADA :

J'aimerais juste rebondir sur ce qui a été dit par M. le Syndic par rapport à la procédure qui a été mise en place et je pense que les gens qui ont consacré du temps et de l'argent pour faire ces études apprécieront le fait que cela a été une démarche pour jauger le marché.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Oui, M. le Conseiller ARMADA, bien sûr qu'on teste le marché. Je pense que l'on n'est pas les seuls à tester le marché. Mais si on avait trouvé quelqu'un, on l'aurait pris évidemment. On n'a pas annoncé que c'était juste un test pour beurre et qu'on n'allait pas prendre à l'arrivée. S'il y avait eu quelqu'un, on l'aurait pris.

Une Question de Mme la Conseillère Martine FREY-TAILLARD (Avenir des projections de la Lanterne Magique).

Alors, je vais aussi parler de cinéma, je suis désolée, mais ma question concerne la Lanterne Magique qui, comme vous le savez sûrement, est un ciné club pour enfants, qui existe depuis quelques années à Yverdon et auquel quatre cents vingt enfants sont inscrits.

Tout dernièrement les parents de ces enfants ont reçu une lettre les informant que les deux prochaines séances étaient annulées, et que le club essaierait de reprendre ses projections en début d'année prochaine.

Alors ma question est la suivante :

Si le club avait des difficultés à trouver une solution, la Municipalité envisagerait-elle de l'aider ?

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Effectivement, je suis en contact aussi avec la présidente de la Lanterne Magique. Nous avons eu effectivement quelques contacts pour savoir s'il fallait maintenir, déplacer, déménager, trouver des salles, des solutions. Et, après discussion, et c'est la volonté des responsables de la Lanterne Magique, il a été décidé qu'il était préférable, plus simple, afin d'avertir les parents comme vous le disiez, ils ont effectivement reçu une lettre, d'annuler ou de reporter sur l'année prochaine les deux séances prévues le 9 novembre et le 7 décembre, si ma mémoire est bonne.

Il faut savoir que la Lanterne Magique offre trois représentations par après-midi. Ce qui concerne en gros cinq cents familles, donc c'est vraiment un nombre important de courrier et d'information qu'il faut faire. Ils estimaient plus simple d'attendre de savoir ce qu'il allait se passer avec le cinéma Bel-Air. En espérant que le futur exploitant accepterait, et je ne vois pas pourquoi il refuserait, de reprendre cette activité.

La fonction première de cette association c'est d'amener les enfants au cinéma. J'avais proposé éventuellement de mettre à disposition le théâtre Benno Besson où on peut aussi effectuer des projections, mais c'est un théâtre, ce n'est pas un cinéma. La volonté c'est vraiment d'emmener les enfants au cinéma pour qu'ils prennent l'habitude d'aller au cinéma.

Mme la Conseillère Martine FREY-TAILLARD :

Je vous remercie de votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte au point 10 de l'ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Oui, Mme la Présidente.

**Réponse de la
Municipalité**

**de M. le Syndic Daniel Von SIEBENTHAL à M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :
question du point 10.8**

Juste une petite intervention à l'intention de M. le Conseiller VIQUERAT, j'ai la réponse à votre question. L'administration communale est très efficace, les collaborateurs et collaboratrices suivent les débats du Conseil et le spécialiste m'a dit que nous n'étions pas dans une procédure marché public.

Clôture

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les nouveaux citoyens présents, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 1^{er} décembre 2011 à 20h.

Il est 21h48, je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Valérie JAGGI WEPF

Anne LEUENBERGER

Présidente

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 novembre 2011

	Page
1. Appel.....	- 84 -
2. Approbation du PV du 6 octobre 2011	- 84 -
3. Assermentation.....	- 84 -
4. Communications de la Présidente	- 85 -
5. Communications de la Municipalité.....	- 87 -
6. Préavis no PR11.26PR concernant l'octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions immobilières, ainsi que sur l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales. 📖 M. Vassilis VENIZELOS, Président a.i. de la Commission des affaires immobilières, rapporteur.....	- 87 -
7. Préavis n° PR11.27PR concernant l'octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations des parts communales à la copropriété du PST. 📖 M. Vassilis VENIZELOS, Président a.i. de la Commission des affaires immobilières, rapporteur.....	- 88 -
8. Préavis no PR11.28PR concernant le traitement et la résolution de postulats et motions en suspens. 📖 M. Thomas JENNI, rapporteur.....	- 90 -
9. Préavis n° PR11.29 PR concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2012. 📖 M. Jérôme WULLIAMOZ, Président de la Commission des finances, rapporteur.....	- 94 -
10. Propositions individuelles et interpellations.....	- 96 -
10.1 Un Postulat de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Tablettes électroniques).....	- 96 -
10.2 Une Question de M. le Conseiller Pierre HUNKELER (Respect des signaux routiers)	- 99 -
10.3 Une Question de Mme la Conseillère Catherine CARP (Habitants de la rue de Neuchâtel).	- 101 -
10.4 Une Question de Mme la Conseillère Aude BRIAND (Stop de la rue des Uttins).	- 102 -
10.5 Un Postulat de Mme la Conseillère Carmen TANNER (Système de collecte et de traitement des déchets plastiques).	- 104 -
10.6 Une Question de Mme la Conseillère Marina MELON (Délai de réalisation d'un bâtiment multifonctionnel dont un cinéma multisalles à la Place de l'Ancien Stand).....	- 106 -
10.7 Une Question de M. le Conseiller Dominique VIQUERAT (Avancée de l'étude du parking souterrain - suite postulat L. GABELLA du 02.09.2010).....	- 107 -

10.8 Une Question de M. le Conseiller Dominique VIQUERAT
(Résultat du concours pour un complexe hôtelier – suite question B. OOSTERHOFF
du 07.04.2011)..... - 108 -

10.9 Une Question de Mme la Conseillère Martine FREY-TAILLARD
(Avenir des projections de la Lanterne Magique)..... - 110 -

Réponse de la Municipalité

de M. le Syndic Daniel Von SIEBENTHAL à M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :
question du point 10.8..... - 111 -